



## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 032-2026

**Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de Mme FUHRER Elisabeth, pour le compte de l'association LE MONDE ALLANT VERT, pour l'organisation du marché aux fleurs et artisanat sur le parking du Petit Nice le dimanche 26 avril 2026 de 9h à 14h,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** Le stationnement et la circulation seront interdits à tous les véhicules sur le parking du Petit Nice le dimanche 26 avril 2026 de 8h à 15h.

**ARTICLE 2** L'association LE MONDE ALLANT VERT veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

**ARTICLE 3** Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- À la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel.
- Au centre technique municipal de Seyssel.
- À l'association LE MONDE ALLANT VERT,

A Seyssel, le 16 avril 2026,  
Le Maire, Florian ZUCCALI,

